REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
CANTON DE FECAMP

MAIRIE
de
GANZEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le 28 septembre à dix huit heures, le Conseil Municipal de GANZEVILLE, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CROCHEMORE, Maire.

Etaient présents et représentés : Mesdames PARIS, BENOIST, LOISEL et FOURE et Messieurs CROCHEMORE, CUFFEL, BONNET, COUSIN et BOUDIN

Etait absent et non représenté : Madame SERVAIN

Secrétaire de séance : Madame Cynthia LOISEL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint
9 membres présents sur 10 en exercice

Proposition de porter 2 délibérations sur table :

-Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et Hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE 76

-Travaux de mise en conformité du bâtiment rue du Moulin (ancien logement et ancienne petite salle de classe) pour la création de la MAM

☞ **Le Conseil Municipal accepte de porter ces 2 points supplémentaires à l'ordre du jour**

Ordre du jour séance du 28/09/2022:

40/2022	Compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2022
41/2022	Maintien du taux de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2023
42/2022	SDE76 projet de travaux électriques 2023
43/2022	Convention d'interventions sur les nids de guêpes et frelons 2022/2023
44/2022	Adhésion contrat groupé d'assurance statutaire 2023-2026 par le CDG76
45/2022	Mise en place de contrats de vacataires 2023
46/2022	Information agents recenseurs pour 2023
47/2022	Destination du bâtiment de l'ancienne école 2 rue du Moulin
48/2022	DELIBERATION SUR TABLE-Transfert de l'exercice de compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques et Hybrides rechargeables (IRVE) » au SDE 76
49/2022	DELIBERATION SUR TABLE- Travaux d'aménagement du bâtiment communal rue du Moulin (ancien logement et ancienne petite salle de classe) pour la création de la MAM
****	Questions diverses

Délibération 40/2022

Il est donné lecture du procès verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 6 juillet 2022. Celui-ci n'apporte aucune remarque et est donc **adopté à l'unanimité. 9/9**

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 41/2022

Suite au courrier reçu des services de la DDTM connaissance aménagement et urbanisme, demandant de délibérer sur la taxe d'aménagement, son maintien ou la modification de son taux actuel pour l'année 2023, rappel du taux voté le 13/10/2021 : 3,5% à dater du 1er janvier 2022. Il est décidé de maintenir le taux de 3,5% à dater du 1er Janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision. 9/9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 42/2022

Proposition de projet de recensement auprès du SDE76 : installation de feux tricolores à l'entrée et sortie de la commune route de la Vallée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision. 9/9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 43/2022

Renouvellement de l'engagement de la commune de prendre en charge 50% des factures d'interventions effectuées chez les administrés dans le cadre de la destruction des nids de guêpes et frelons et de conventionner avec la société ERADIC GUÊPES 76. Celle-ci prend effet au 16 octobre 2022 jusqu'au 15 octobre 2023. Il est rappelé que la prise en charge de 50% des interventions sur le domaine privé des administrés de la commune devra faire l'objet d'une demande au préalable de l'administré auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision. 9/9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 44/2022

Le Centre de Gestion, dans le cadre de ses missions, propose une mutualisation d'un contrat groupé d'assurance statutaire à compter du 1er janvier 2023, couvrant les agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC, garantissant un remboursement des frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette proposition. 9/9

POUR : 0	CONTRE : 9	ABSTENTION : 0
	-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique	

Délibération 45/2022

Après avoir consulté le service juridique du Centre de Gestion 76, les contrats de vacataire ne sont plus possibles sur le point juridique.
Maintien de la décision prise par délibération 33/2022 du 6 juillet 2022 de mettre en place des contrats de vacataires à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil Municipal, décide de rejeter, à l'unanimité, le maintien de la mise en place des contrats de vacataires et annule donc la délibération 33/2022. 9/9

POUR : 0	CONTRE : 9	ABSTENTION : 0
	-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique	

Délibération 46/2022

Par délibération 34/2022 du 6 juillet dernier, le conseil municipal a nommé 2 agents recenseurs et 1 agent coordinateur

Agents recenseurs : 1er agent : Nathalie COUSIN
2ème agent : à déterminer
Agent coordinateur : Vanessa MARMILLION

Le Maire informe le conseil municipal, qu'après enquête le 2ème agent recenseur nommé est Sylvain BOUDIN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision. 9/9

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 47/2022

Il est proposé de reprendre la discussion de l'intégration du projet de la MAM dans le bâtiment de l'ancienne école, à la place du bâtiment de l'ancien logement initialement prévu.

Il est rappelé que Madame Cynthia LOISEL est à l'origine de ce projet de Maison d'Assistantes Maternelles dans son cadre professionnel. Par conséquent, elle ne participera pas au vote de cette délibération.

Le nombre de votants est donc ramené à 8 membres présents

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de délacer le projet de la MAM initialement prévu dans le bâtiment de l'ancien logement, vers le bâtiment de l'ancienne école et de demander la désaffection de celui-ci. 8/8

POUR : 8	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 48/2022

Suite au courrier reçu du SDE76 sur la reprise de la compétence IRVE sur le territoire de la CLÉ 1 par la CULHSM du HAVRE, ne permettant plus au SDE76 d'y développer son infrastructure mais de maintenir cependant le parc existant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité 9/9

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence communale « infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) », au SDE76 pour la poursuite de la mise en place d'un service comprenant la création, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure de recharge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de recharge.

- **D'ACCEPTER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de cette compétence, telles qu'elles figurent dans la délibération fixant les subventions du SDE76.

- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE, et à la mise en œuvre du projet.

POUR : 9	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-PARIS Anne-Marie -BENOIST Geneviève -LOISEL Cynthia -FOURE Colette -CROCHEMORE Jean-Marie -BOUDIN Bruno -CUFFEL Christophe -BONNET Cyril -COUSIN Dominique		

Délibération 49/2022

Au vu de la décision prise par le Conseil Municipal en délibération 47/2022, approuvant l'intégration du projet de la MAM sur le bâtiment de l'ancienne école sis 2 rue du Moulin, **ce sujet est retiré et ne sera pas délibéré**

*** ***Questions diverses***

Informations :

-lecture de la valorisation financière 2021 rendu par la Trésorerie Municipale, concernant la bonne gestion comptable des comptes de la commune.

-lecture du rapport d'activité 2021 du SDE76

Sujets divers :

1/ aménagement d'un terrain de boule sur le terrain situé à côté du bassin rue Fernand Féron : étant la propriété de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, un courrier leur sera adressé afin de soumettre ce projet.

2/ Schéma communal de défense extérieur contre l'incendie (SCDECI) : Un ordre de service a été adressé au Géomètre Expert EUCLYD, le plan est en cours.

3/ Sécurisation de l'entrée de Ganzeville en provenance de Fécamp (D28) : suite à un rendez-vous avec les responsables de la DDTM et de la Direction des Route, lecture du rapport : une demande de pose de panneau pédagogique sera faite auprès du Département et des devis d'aménagement de feux tricolore et passages piétons seront demandés.

4/ Candidatures pour le poste d'adjoint administratif (secrétaire de mairie) au 1er janvier 2023 : 3 candidatures ont été présélectionnées, les entretiens seront programmés dans le courant de la semaine prochaine.

Discussions :

-Madame l'Adjointe au Maire interpelle sur la présence de déjections canines récurrentes dans le village et demande qu'une sensibilisation soit faite auprès des administrés

-Monsieur BOUDIN informe du problème de stationnement d'un véhicule poids lourd Place de la Trigalle et demande qu'un emplacement lui soit réservé sur la première place du parking rue du Moulin. Un panneau sera mis en place.

Pas d'autre question étant évoquée, la séance est close à 19h45

Le Maire
Jean-Marie CROCHEMORE

Le Secrétaire de séance
Geneviève BENOIST

MAIRIE DE GANZEVILLE (Seine-Maritime)